



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA FOREST LANDERNEAU, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie sous la Présidence de Monsieur David ROULLEAUX, Maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :
Michel UGUEN, excusé, procuration à David ROULLEAUX

Secrétaire de séance : Sandra PERROT, DGS.

Convocation faite le 20 mars 2021.

Pas de remarque sur le compte rendu de la séance du 15 décembre 2020.

Information de la démission de M. Roland GUILLON, Conseiller Municipal :

Le Maire, M. David ROULLEAUX, informe l'assemblée que le courrier a été enregistré à la Préfecture. Le poste est non pourvu à ce jour.

Demande d'inscription d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

M. ROULLEAUX demande aux conseillers l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :
« groupement de commandes : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires municipaux ».

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte de gestion 2020 : budget de la commune de la Forest-Landerneau

M. Roulleaux propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2020 établi et présenté par le comptable public, M. Hervé Fayolle. Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	354 278,30		207 035,88		561 314,18
Fonctionnement	334 626,95	334 626,95	372 362,22		372 362,22
TOTAL I	688 905,25	334 626,95	579 398,10		933 676,40

Résultats de l'exercice 2020 :

- Excédent en section d'investissement : 561 314,18 €
- Excédent en section de fonctionnement : 372 362,22 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2020 ainsi présenté.

2 – Approbation du compte administratif 2020 : budget commune de la Forest-Landerneau

M. Roudaut propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2020 en conformité avec le compte de gestion établi et présenté par le comptable public, lequel se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES PAR CHAPITRES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RECETTES PAR CHAPITRES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
011 Charges à caractère général	271 300	240 106,88	013 Atténuation de charges	10 000	21 800,87
012 Charges de personnel § frais assimilés	371 400	364 784,28	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 300	52 847,70
014	100	0	73 Impôts et taxes	823 584	837 385,25
65 Autres charges de gestion courante	181 800	157 896,47	74 Dotations et participations	176 837	195 366,10
67 Charges exceptionnelles	1 000	343	75 Autres produits de gestion courante	28 000	26 161,94
			76 Produits financiers	0	1,15
			77 Produits exceptionnels	2 000	2 320,10
Sous-total dépenses réelles	825 600	763 130,63	Sous total recettes réelles	1 114 721	1 135 883,11
023 Virement à la section d'investissement	288 621				
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500	390,26	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
TOTAL DEPENSES	1 114 721	763 520,89	TOTAL RECETTES	1 114 721	1 135 883,11
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020					372 362,22

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES PAR CHAPITRES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RECETTES PAR CHAPITRES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
			001 Excédent investissement reporté	354 278	354 278,30
16 Emprunts	350	350	021 Virement section fonctionnement	288 621	0
20 Immobilisations incorporelles	14 700	4 615	10 Dotations, fonds divers et réserves	377 626	372 355,27
204 Subventions d'équipement versées	0	22 754,33	13 Subventions d'investissement	266 000	16 176,75
21 Immobilisations corporelles	809 000	87 139,38	16 Emprunts et dettes assimilées	212 475	400
23 Immobilisations en cours	696 950	67 427,69	23 Travaux en cours	21 500	0
Sous-total dépenses réelles			Sous total recettes réelles		
			021 Virement de la section de fonctionnement		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500	390,26
TOTAL DEPENSES	1 521 000	182 286,40	TOTAL RECETTES	1 521 000	743 600,58
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2020					561 314,18

RESULTAT GLOBAL CUMULE 2020	933 676,40
------------------------------------	-------------------

Suite à la présentation du compte administratif, M. Porhel, conseiller municipal, demande des précisions sur plusieurs imputations en dépenses de fonctionnement (chapitre 011 – « charges à caractère général ») et en recettes de fonctionnement (6419 « indemnités journalières » et 73 « impôts et taxes »).

Par 16 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote (M. David ROULLEAUX et M. Michel UGUEN ayant donné procuration), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020, en conformité avec les comptes de gestion du comptable public, tel que présenté ci-dessus.

3 – Affectation de résultat 2020 pour le Budget primitif 2021

Les résultats du compte administratif de la commune de la Forest-Landerneau étant définitivement arrêtés, M. Roulleaux propose au Conseil Municipal de valider l'affectation de résultat 2020 pour le budget primitif 2021 :

Résultat de clôture d'investissement 2020 : + 561 314,18 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2020 : + 372 362,22 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'affectation de la totalité du résultat 2020 à la section d'investissement au BP 2021 :

- o **R/001 Excédent d'investissement reporté : 561 314,18 €**
- o **R/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 372 362,22 €**

4 – Vote des taux d'imposition 2021

M. Roulleaux propose au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MENAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	0	0
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	15 %	15 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021		30,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,83 %	35,83 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2020 comme suit :

- Fixation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 30,97 %
- Fixation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 35,83 %

5 – Adoption du Budget Primitif 2021

M. Roulleaux propose au Conseil Municipal d'adopter son budget primitif 2021 au niveau du chapitre pour chacune des sections, lequel s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 120 164 € et en sur-équilibre en section d'investissement à hauteur de 1 208 025 € en dépenses et 1 496 236 € en recettes, comme présenté dans le tableau ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 120 164 €	1 120 164 €
Investissement	1 208 025 €	1 496 236 €

La balance budgétaire du Budget primitif 2021 est présentée en annexe du compte-rendu.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

6 – Transfert de la compétence organisation de la mobilité

M. Roulleaux informe l'assemblée :

Vu les statuts de la Commune de la Forest-Landerneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211 – 17 et L.5211 – 5;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilité et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020 – 391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu les réunions de secteurs du 15 et 16 décembre 2020 qui ont permis de dégager un consensus sur l'opportunité de transférer cette compétence à la Communauté,

Vu la réunion du 14 janvier 2021 en présence des maires des Communes ou de leurs représentants, actant les enjeux et les modalités du transfert de compétence Mobilité,

Vu la délibération de la Communauté n°DCC2021_008, du 11 février 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Communauté de Communes en date du 11 Février 2021 :

- Approuve le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » au sens de l'article L. 1231-1-1.-I du Code Général des Transports créé par la loi d'orientation des mobilité (art.8 (V)), effective au 1er juillet 2021 à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas,

- Ne demande pas, pour le moment, à ce que la Communauté se substitue à la Région Bretagne dans l'exécution des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté conserve néanmoins la capacité de le faire à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111 – 5 du Code des Transports.

7 – Travaux : effacement des réseaux basse tension, éclairage public et Télécom
route de Begar Groas et route de l'Elorn – ER-2019-056-5

M. Roulleaux présente au Conseil Municipal le projet suivant : effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom - Route de Begar Groas et Route de l'Elorn.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LA FOREST-LANDERNEAU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	106 000,00 € HT
- Effacement éclairage public.....	30 000,00 € HT
- Réseaux de télécommunication. (génie civil).....	26 000,00 € HT
Soit un total de.....	162 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	111 000,00 €
□ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA.....	6 000,00 €
- Effacement éclairage public.....	19 000,00 €
- Réseaux de télécommunication. (génie civil).....	31 200,00 €
Soit un total de.....	56 200,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 31 200,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF. Par conséquent, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Route de Begar Groas et Route de l'Elorn ;
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par M. le Maire et le versement de la participation communale estimée à 56 200,00 € ;
- ◆ Autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

8 – Délégation de pouvoir – Signature des conventions financières pour les travaux réalisés par le SDEF dans le cadre de remplacement ou réparation de matériels d'éclairage public accidentés ou en panne

Dans le domaine de l'éclairage public, certaines situations demandent l'intervention rapide du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, notamment pour des questions de sécurité.

Il s'agit d'intervenir rapidement et de réaliser les travaux au plus vite en cas de vétusté du matériel ou bien de détériorations dues à des accidents ou actes de vandalisme.

Cette prestation est réalisée par une entreprise mandatée par le SDEF et est prise en charge par la commune selon les modalités financières définies par le comité syndical du SDEF dans son règlement financier.

Dans ce cadre, une convention financière est signée entre le SDEF et la commune pour chaque opération, afin de préciser l'objet des travaux et le montant de la participation communale.

Afin de permettre une intervention rapide par le SDEF, M. Roulleaux propose au Conseil municipal que lui soit donné le pouvoir de signer les conventions financières pour un montant de participation cumulée sur l'année civile/budgétaire ne dépassant pas 10 000 € euros par année civile et dans la mesure où ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ➔ Approuve et autorise M. le Maire à signer les conventions financières, dont l'objet est la demande de participations financières pour des travaux liés à des remplacements, ou réparation de matériels d'éclairage public pour un montant de 10 000 € par année civile.

9 – Organisation du temps scolaire de l'école publique Georges Brassens – Rentrée 2021/2022

Mme Pauline Benoît, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, enfance, jeunesse, présente le contexte aux membres du Conseil Municipal :

Dans le cadre de l'organisation du temps scolaire, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la rentrée scolaire 2021-2022. Les horaires de l'enseignement de l'école publique Georges Brassens datent en effet de la rentrée 2017-2018. Il convient donc, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021, de communiquer à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère, les horaires de l'école.

Le Conseil d'école, lors de sa réunion du 16 février 2021, s'est prononcé sur ce point et a voté pour le maintien de la même organisation pour la rentrée 2021, à savoir les horaires dérogatoires suivants : 8h45-11h45 / 13h30-16h30 sur 4 jours. Les représentants des parents d'élèves soulignent que cette solution a été votée pour l'année 2021/2022 uniquement pour cause de risque de maintien d'un protocole sanitaire. En effet, les activités périscolaires type « TAP » impliquent le brassage des classes. La question sera remise à l'ordre du jour au premier Conseil d'école de la rentrée prochaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le maintien de l'organisation du temps scolaire de l'école publique Georges Brassens pour la rentrée 2021/2022.

10 – Convention Ener'gence

M. Roulleaux présente à l'assemblée le contexte et le fonctionnement d'Energ'ence :

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an par habitant. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 48 communes.

Pour bénéficier de l'assistance d'Energ'ence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,26 €/an par habitant en 2021, soit **2 410,38 €** (1 913 habitants) pour la commune de LA FOREST LANDERNEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/04/21,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre,
- Nomme M. Thierry ROUDAUT, 1^{er} adjoint, l'élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Energ'ence pour le suivi d'exécution de la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à verser les cotisations dues.

11 – Convention constitutive du groupement de commandes « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires municipaux »

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, M. Roulleaux propose à l'assemblée de constituer un groupement de commandes pour l'attribution du marché de « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires municipaux » avec la commune de Saint-Divy.

Le marché sera d'une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le coordonnateur du groupement, désigné pour assurer la passation du marché, ainsi que la Commission d'Appel d'Offres restent à définir.

Le groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique,

Vu les projets de conventions de groupements de commandes,

Le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention constitutive du groupement de commandes citée ci-dessus,

Article 2 : désigne la commune de ... coordonnateur du groupement de commandes et la CAO de la commune de ..., CAO de ce groupement,

Article 3 : autorise M. le Maire à signer cette convention et tout avenant relatif à celles-ci.

12 – Informations et questions diverses

- M. Bescond, Maire-honoraire

M. Roulleaux informe l'assemblée que M. Yvon Bescond sera nommé Maire-honoraire par la Préfecture.

- Recrutements au niveau du personnel communal

Trois recrutements ont été réalisés depuis le dernier Conseil Municipal :

→ Sandra PERROT, DGS, le 15 février 2021 à temps complet, en remplacement de Brigitte CONGAR, suite à son départ en retraite le 1^{er} avril 2021.

→ Estelle LE ROY, agente chargée de l'accueil, de l'Etat-Civil et de l'urbanisme, nommée stagiaire le 22 mars 2021 à temps complet, en remplacement de Sarah CHAPONET (fin de contrat le 16 avril 2021).

→ Blandine CHEMIN, référente de la restauration scolaire à l'école Georges Brassens, nommée stagiaire le 15 avril 2021 à raison de 27h/semaine annualisé, en remplacement de Martine TURQUETI suite à son départ en retraite le 1^{er} avril 2021.

- Déploiement de la fibre optique

Demande de Bénédicte QUELENNEC, Conseillère municipale, sur le déploiement de la fibre optique et des travaux en cours. David ROULLEAUX répond que la fibre optique s'est déployée sur le nord de la commune. A la rentrée de septembre prochain, l'ensemble des habitants devrait pouvoir commercialiser sa ligne.

- Eco pâturage

Erwan GALERON, 3^{ème} adjoint aux affaires sociales, citoyenneté, services au public et patrimoine ancien, présente l'avancée du projet éco pâturage. L'éco pâturage va en effet bloquer la possibilité de traverser le château de la Joyeuse Garde. Le portillon a été monté cette semaine avec le cheminement pour la circulation. La transhumance sera possible entre les trois parcelles, avec l'arrivée des chèvres début juin. Dans un second temps, des ateliers arts de la rue pourront voir le jour.

- Le marché

M. Roland PORHEL, Conseiller municipal, informe le Conseil Municipal que le maraîcher local du Fessiou souhaiterait s'installer sur le marché le samedi matin. M. Roulleaux précise qu'il s'installera sur le marché à partir du 14 avril prochain.

- Planification des Conseils municipaux

M. Roulleaux propose à l'assemblée de planifier les dates des prochains Conseils Municipaux à l'année. Une proposition de calendrier sera soumise aux élus par mail.

- Comptes-rendus des commissions

M. Roulleaux précise à l'assemblée que désormais les comptes-rendus des commissions seront transmis à l'ensemble des élus et pas seulement aux membres de chaque commission.


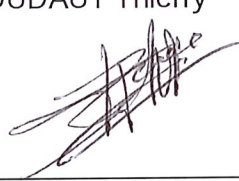
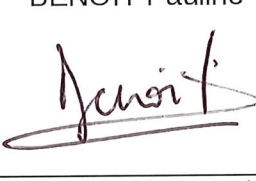

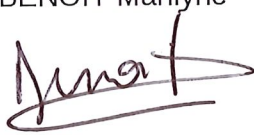
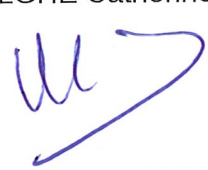


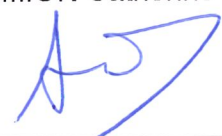






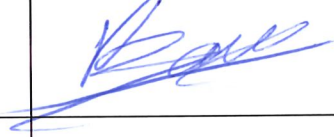

- Organisation de la chasse à l'œuf

Marilyne BENOIT, 4^{ème} adjointe déléguée à l'animation, vie associative, culture, sport et tourisme, informe les élus de l'animation Safari-photo de Pâques qui se déroulera sur 2 semaines. Une communication sera proposée dans le Keleïer, via l'école et les réseaux sociaux.

La séance est levée à 22 h 45.

Liste des extraits de la séance du 29 mars 2021 :

- 2021_29_03_01 : Approbation du compte de gestion 2020
Budget commune de la Forest-Landerneau
- 2021_29_03_02 : Approbation du compte administratif 2020
Budget commune de la Forest-Landerneau
- 2021_29_03_03 : Affectation de résultat 2020 pour le budget primitif 2021
- 2021_29_03_04 : Vote des taux d'imposition 2021
- 2021_29_03_05 : Adoption du budget primitif 2021
- 2021_29_03_06 : Transfert de la compétence organisation de la mobilité
- 2021_29_03_07 : Travaux : effacement des réseaux basse tension, éclairage public et Télécom – Route de Begar Groas et route de l'Elorn ER-2019-056-5
- 2021_29_03_08 : Délégation de pouvoir – signature des conventions financières pour les travaux réalisés par le SDEF, dans le cadre de remplacement ou réparation de matériels d'éclairage public accidentés ou en panne
- 2021_29_03_09 : Organisation du temps scolaire de l'école publique Georges Brassens – Rentrée 2021
- 2021_29_03_10 : Convention avec ENER'GENCE
- 2021_29_03_11 : Groupement de commandes : « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires municipaux »

ROULLEAUX David 	ROUDAUT Thierry 	BENOIT Pauline 	GALERON Erwan 
BENOIT Marilyne 	VELGHE Catherine 	MELLAZA Pascal 	UGUEN Michel 
SIMON Catherine 	ROULLEAUX Nathalie 	LE CAHAREC Steven 	COSTA Maria 
NICOLAS Angélique 	BESCOND Olivier 	TIRILLY Christophe 	DU BOURG Christelle 
PORHEL Roland 	QUELENNEC Bénédicte 